



DEVENIR ENTRAÎNEUR, FORMATEUR ET DÉVELOPPEUR DE STRUCTURES DE HOCKEY AVEC LE DEJEPS *

2017
2018



Inscription

Dossier à retirer au CREPS d'Île-de-France
1 rue du docteur le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Ou à télécharger sur le site du CREPS
Dossier à réceptionner au plus tard le **31 mai 2017** au
CREPS d'Île-de-France



Formation

Le CREPS d'Île-de-France, en partenariat avec la Fédération Française de Hockey organise une formation au DEJEPS perfectionnement sportif mention hockey. L'objectif de la formation : acquérir les compétences et le savoir faire du métier de coordonnateur-technicien et d'entraîneur de hockey.

Le contenu de la formation

- **UC1** : Concevoir un projet d'action
- **UC2** : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- **UC3** : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en hockey
- **UC4** : Encadrer le hockey en toute sécurité

Les modalités

- Une phase de positionnement débouchant sur un parcours individuel de formation en lien avec les acquis et compétences du stagiaire
- Une formation en centre, prioritairement les lundis et mardis soit, au CREPS (UC1/2) soit, en centre fédéral (UC3/4).
- Une formation en entreprise, du mardi soir au dimanche (temps de travail à déterminer avec la structure d'accueil)
- Un accompagnement en entreprise tout au long de la formation



CREPS idf : janvier 2017 - 1/2

Conditions

Âge requis : 18 ans

- Être titulaire du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- Être titulaire de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent

Être capable de justifier

- d'une expérience d'encadrement en hockey par la production d'une attestation d'encadrement, délivrée par le directeur technique national du hockey
- d'une expérience de pratiquant en hockey pendant au moins deux saisons sportives, par la production d'une attestation de pratiquant, délivrée par le directeur technique national du hockey

Satisfaire aux épreuves de sélection

Sélection

- **épreuve 1** : animation de séquence
- **épreuve 2** : démonstration technique
- **épreuve 3** : épreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo dans le champ du sport
- **épreuve 4** : entretien de motivation

* Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Formation mise en place sous réserve d'habilitation par la DRJSCS d'Île-de-France
Formation ouverte à l'apprentissage

Débouchés

Le titulaire du DEJEPS perfectionnement sportif mention hockey exerce le métier d'entraîneur sportif, de coordonnateur de projets sportifs, de directeur technique de club ou d'agent de développement.

Ce diplôme de niveau III délivré par le ministère chargé des sports atteste à son titulaire, dans l'activité sportive hockey, les compétences pour :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Conduire des actions de formation

Il exerce dans des clubs de hockey, mais aussi au sein des municipalités, des comités départementaux et régionaux.

Calendrier et tarifs

Des réunions d'informations auront lieu. Veuillez consulter les dates sur www.creps-idf.fr

- **Épreuves de sélection** : le lundi 3 juillet 2017
- **Positionnement** : le mardi 4 et mercredi 5 juillet 2017
- **Dates de la formation** : Du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 29 juin 2018

Volume horaire de 1 207 h (hors allègement et renforcement éventuels identifiés lors du positionnement)
réparties comme suit : 707 h en centre dont 7 h de positionnement et 500 h en entreprise

Frais pédagogiques 2017 : 7 700€ pour 1 207 h
Action ouverte à l'apprentissage : frais pédagogiques à la charge de l'employeur, salaire pour l'apprenti

Autres aides financières possibles



île de France



CREPS idf : janvier 2017 - 2/2